

PREAVIS N°09/2018

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
de l'association intercommunale  
du SDIS Nyon-Dôle**

Poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent

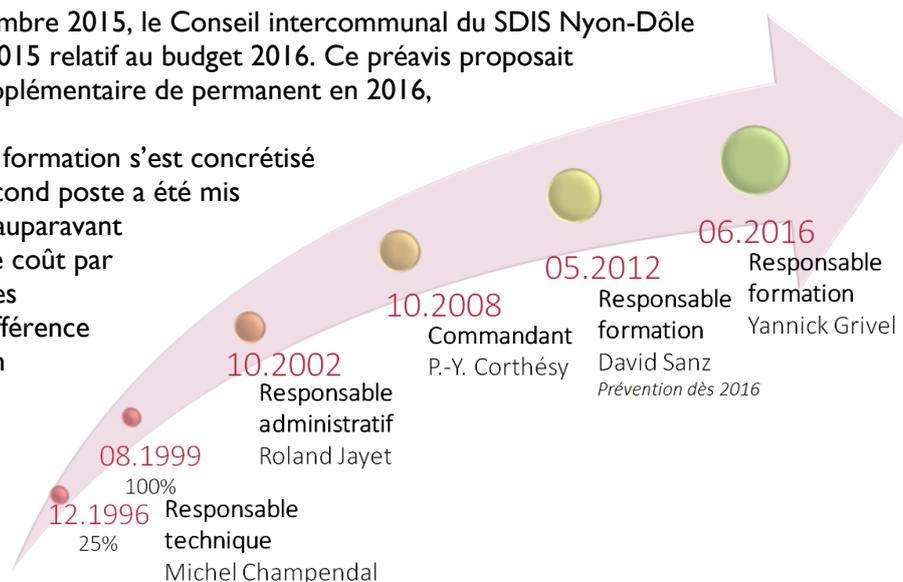
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SDIS Nyon-Dôle est en fonction. Il est composé des sites opérationnels de Bonmont, de Genolier, de Nyon et de St-Cergue. Ces premières années de fonctionnement sont positives et le SDIS fonctionne parfaitement et ceci sur les 4 sites opérationnels. Comme imaginé dans nos premières réflexions, chaque fois qu'il est possible, des synergies ont été mises en place dans tous les domaines où le travail en commun est une aide pour tous. La structure permanente, présente en caserne de Nyon est largement utilisée dans ce but.

## Historique de l'évolution des Sapeurs-Pompiers Permanents

Dans sa séance du 22 septembre 2015, le Conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle a accepté le préavis N°12-2015 relatif au budget 2016. Ce préavis proposait l'engagement d'un poste supplémentaire de permanent en 2016, puis un deuxième en 2017.

Le poste de responsable de formation s'est concrétisé au mois de juin 2016. Le second poste a été mis en stand-by, afin de valider auparavant le budget 2018 qui unifiait le coût par habitant entre l'ensemble des 45'000 habitants (plus de différence entre la Commune de Nyon et les 17 autres). Il est maintenant nécessaire d'adapter le SDIS à son environnement.



## Croissance démographique

Nyon et son district connaissent la plus forte croissance démographique et économique du canton. Les nouvelles et importantes constructions qui prennent place sur le territoire de la ville, à l'exemple des immeubles de Petite Prairie et Marens-Couchant, généreront une augmentation d'environ 9'000 habitants et emplois entre 2014 et 2020.

Cette forte croissance ne peut pas être subie sans évolutions. Idéalement, elle doit être anticipée ; les besoins des services de secours doivent également être adaptés face aux contraintes et aux risques.

Si les études montrent qu'une augmentation de la population provoque une hausse des interventions (mais pas forcément linéaire), ces dernières peuvent néanmoins devenir plus complexes ; en outre, les modèles urbanistiques démontrent une tendance à la hausse des difficultés de mobilité individuelle (domicile > caserne).

## Fonctionnement du SDIS

### Les sapeurs-pompiers volontaires

L'ensemble des sapeurs-pompiers (SP) du canton fonctionne avec des plages de piquets de jour comme de nuit. Ils font partie d'un DPS (détachement de premier secours) ou d'un DAP (détachement d'appui), et sont intégrés soit dans un groupe de jour, soit dans un groupe de nuit.

Les horaires de fonctionnement sont de 6h à 18h pour les groupes jour et de 18h à 6h pour les groupes nuit. C'est le cas pour les 270 sapeurs-pompiers volontaires du SDIS Nyon-Dôle.

## Les sapeurs-pompiers permanents

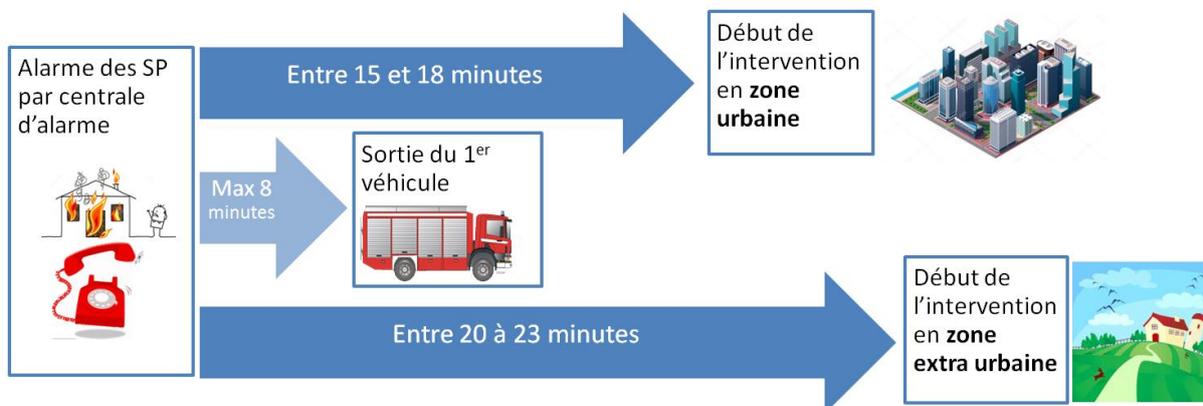
Les 5 sapeurs permanents interviennent le jour (de 6h à 18h) sur le site de Nyon (centre régional), pour effectuer les interventions de petits cas (alarmes automatiques, inondations, petites pollutions, ascenseurs, etc...) sans l'intervention des groupes jour.

Cela représente une centaine d'interventions par année et permet de limiter l'engagement des membres des groupes jour qui doivent quitter leur travail pour venir en intervention. Les employeurs qui jouent le jeu apprécient la solution des permanents, limitant l'engagement de leurs salariés pour le service du feu, uniquement pour des cas le nécessitant vraiment. Il est à souligner la difficulté actuelle de trouver (ou de renouveler) des intervenants jour.

## Difficultés avec les SP volontaires la journée

Le problème de la disponibilité des volontaires la journée existe depuis longtemps et touche toute la Suisse. On trouve de moins en moins de patrons prêts à libérer leurs employés la journée. Actuellement, la majorité sont des indépendants. Mais ce n'est pas le seul problème, en particulier dans une région en pleine urbanisation comme la nôtre. Les SP volontaires rencontrent des problèmes de trafic pour rejoindre la caserne dans les temps.

## Standard de sécurité cantonal



## Résultat pour le CRDIS

Nous arrivons à respecter ces délais également la journée grâce à l'utilisation de sapeurs-pompiers permanents. Ils nous permettent de largement garantir le respect de ces délais soit un 1<sup>er</sup> départ en moins de 3 minutes.

## Activité opérationnelle du centre régional

Le CRDIS de Nyon, par ces activités de renfort et ces missions spécifiques, intervient plus fréquemment que d'autres DPS du canton. Ce n'est pas sans conséquences sur l'activité des sapeurs-pompiers volontaires.



Le support des permanents permet d'alléger la charge de travail des volontaires et évite également de mobiliser des sapeurs-pompiers pour des petites missions. Cela s'inscrit dans la clause de confiance éthique qui nous unit aux employeurs de nos intervenants. Soit les alarmer, en journée, uniquement lorsque cela est nécessaire.

Les tâches à réaliser et la disponibilité nécessaire pour les accomplir n'étant plus entièrement compatibles avec un système basé uniquement sur la milice, tous les centres régionaux du canton ont vu le nombre de leurs sapeurs-pompiers permanents grandir.

Effectifs actuels dans les centres régionaux :

SDIS Riviera	9 sapeurs-pompiers permanents	(80'000 habitants)
SDIS Nord-Vaudois	8.5 sapeurs-pompiers permanents	(51'000 habitants)
SDIS Nyon-Dôle	5 sapeurs-pompiers permanents	(45'000 habitants)

Les sapeurs-pompiers permanents sont essentiels au maintien de la milice, d'autant plus que les tâches dévolues aux permanents ont augmenté depuis la création du SDIS Nyon-Dôle. Les sapeurs-pompiers volontaires sont déjà fortement sollicités pour la formation et bien évidemment pour les interventions.

**Afin de se calquer sur l'horaire des sapeurs-pompiers volontaires du canton, les sapeurs-pompiers permanents assument également la tranche horaire complète de 6h-18h.**

L'horaire de travail officiel des 5 sapeurs-pompiers permanents est de 42 h par semaine soit :

- Lundi à jeudi de 07h30-12h et de 13h30-17h30
- Vendredi de 07h30-12h et de 13h30-17h00

En dehors de cet horaire officiel, les permanents assument le solde en piquet. Cela s'effectue depuis la caserne ou depuis le domicile, mais dans tous les cas, le véhicule doit sortir de la caserne au **maximum 8 minutes après l'alarme**. Cela couvre **18h de piquet par semaine\*** en plus des horaires conventionnels sur les périodes suivantes :

- Lundi à jeudi de 6h-7h30, de 12h-13h30 et de 17h30-18h
- Vendredi de 6h-7h30, de 12h-13h30 et de 17h-18h

\*Excepté Roland Jayet qui n'est pas domicilié sur le secteur d'intervention, donc qui n'assure pas la tranche 6h-7h30 (total 10,5h de piquet par semaine).

Ces heures de piquet sont effectuées à bien plaisir et sans dédommagement. Le SDIS n'apparaissant pas dans le règlement des heures de piquet de la commune de Nyon.

Les séances d'état-major de site, d'état-major régional ainsi que la formation continue se déroulent le soir et les samedis matins. Ces heures sont soldées comme pour chaque sapeur-pompier volontaire.

Pour être correct par rapport aux collaborateurs, une récupération d'heures devrait pouvoir être mise en place, mais avec un effectif de 5, ce n'est pas évident. Pour rappel, cet effectif de 5 personnes peut descendre à 3 lorsque des permanents sont occupés (séances, formations, etc.) ou absents (vacances, maladie, etc.). Ce n'est par contre pas une situation adéquate en intervention.

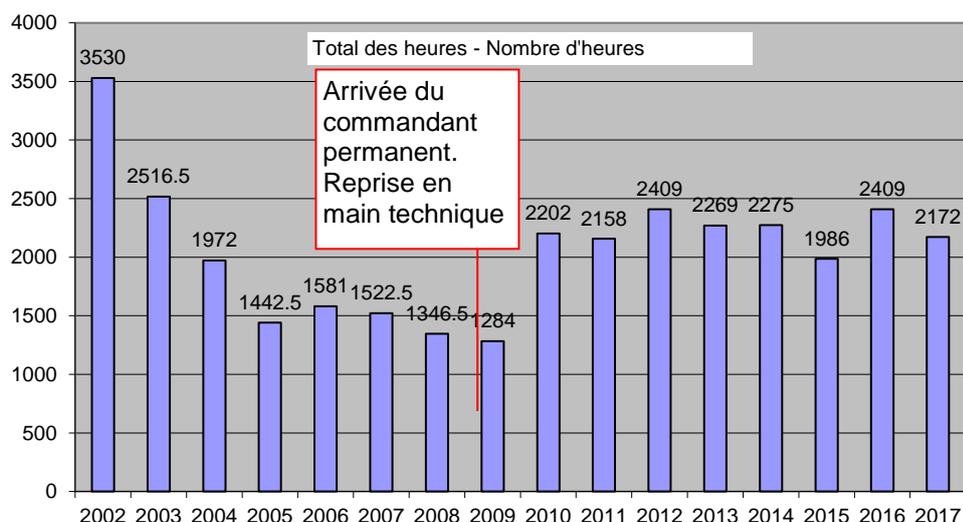
6 sapeurs-pompiers permanents nous donneraient le même effectif la journée, le VE et la nuit (également 6 SP pour effectuer les premières interventions).

En dehors des interventions, ces 5 postes permanents permettent de traiter une bonne proportion des tâches quotidiennes. L'administratif, le technique, la planification de la formation, ou encore les nombreux dossiers et projets qui nous incombent comme, par exemple, la prévention incendie.

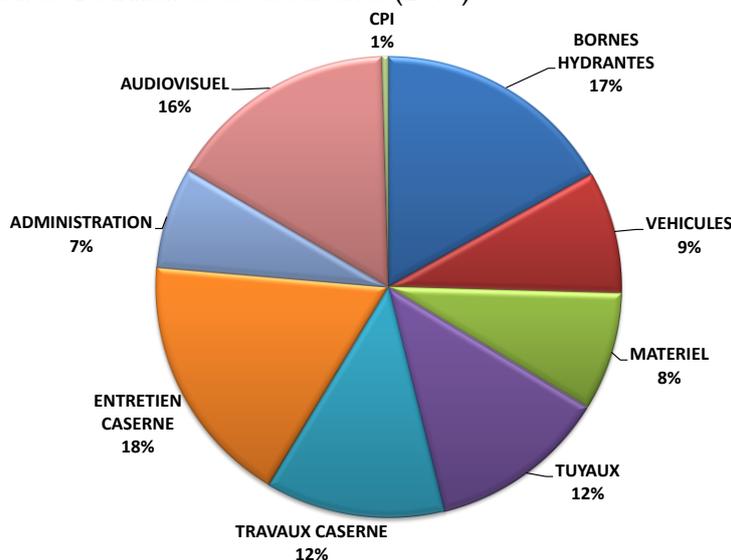
Il reste cependant des domaines extrêmement lourds en connaissance et gourmands en temps, qui sont encore actuellement effectués par des volontaires sur leurs heures de loisirs ou de repos. Les dossiers d'interventions, la saisie des rapports d'interventions, l'entretien des locaux, des tuyaux, de nos 20 véhicules, des appareils respiratoires, des bornes hydrantes ou l'audiovisuel.

**En 2017 ces heures d'auxiliaires ont représenté 2'172 heures soit un montant de CHF 53'737.-** NB : Les heures de formations ne font pas partie de ces chiffres.

Evolution du total d'heures d'auxiliaires :



La répartition des heures d'auxiliaires est la suivante (2017) :

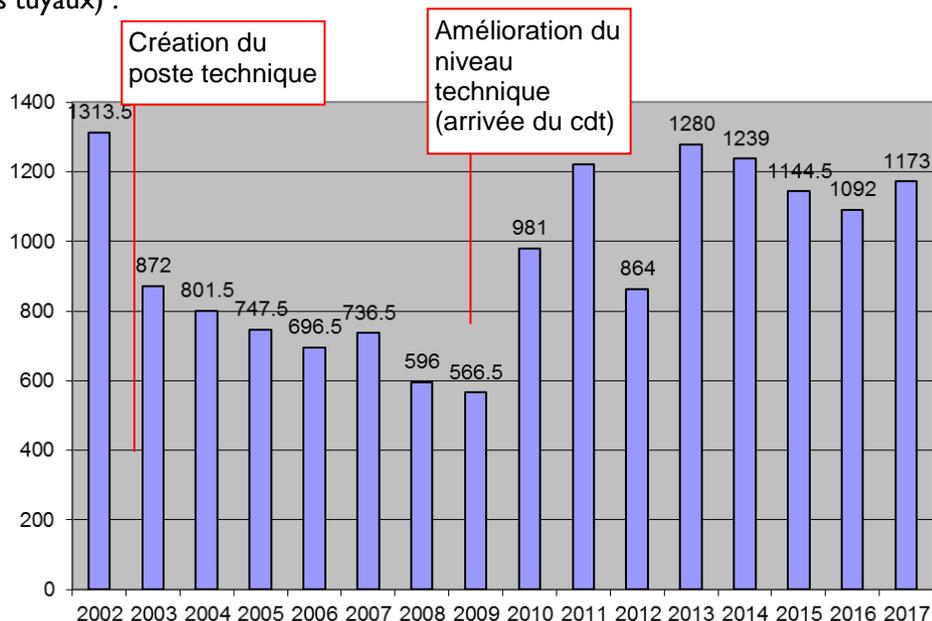


### Le dicastère technique

C'est le secteur qui nécessite encore le plus d'heures de sapeurs-pompiers volontaires. Il est actuellement sous-dimensionné par rapport au fonctionnement du SDIS Nyon-Dôle. Actuellement, en plus du responsable technique, plusieurs personnes effectuent un grand nombre d'heures pour le nettoyage de la caserne, de la halle véhicules, de l'entretien des véhicules, du matériel et de nos tuyaux. En 2017, l'173 heures ont été effectuées sur des heures de SP volontaires dans les groupes de travail respectifs :

Nettoyage caserne :	360 heures
Travaux caserne :	210 heures
Entretien véhicules :	185 heures
Entretiens des tuyaux :	268 heures
Entretien du matériel :	150 heures

## Evolution des heures techniques (Nettoyage et travaux caserne, entretien des véhicules, du matériel et des tuyaux) :



## Proposition :

Création d'un poste de **sapeur-pompier permanent** avec la fonction **d'employé technique**.

### Avantages :

- Augmentation de la couverture en Sapeur-pompier permanent : 6 en effectif complet, 4 au minimum ;
- Effectif de 6 la journée en semaine, identique à la garde du week-end et aux groupes de nuits ;
- On double pratiquement le nombre d'interventions effectuées par les permanents (environ 30 sauvetages avec l'échelle automobile + 50 pollutions routes pourraient dorénavant être prises en charge par la permanence) ;
- Permet de combler les retards dans les groupes d'interventions (circulation) ainsi que les difficultés d'effectif la journée ;
- Amélioration dans la prise en charge des dicastères techniques (véhicules, tuyaux, matériel, travaux et entretien des locaux) ;
- Diminution des heures d'auxiliaires ;
- Garantir la transmission des connaissances (expérience, ancienneté par rapport aux jeunes dans les groupes) ;
- Possibilité de se répartir les piquets entre les permanents (6h-7h30 ; 12h-13h30, 17h30-18h) ;
- Suppléance entre le responsable technique et l'employé technique ;
- Garantir en tout temps la présence d'une personne technique.

SDIS Nyon-Dôle	Commandant	Responsable Administratif	Responsable Prévention	Responsable Formation	Responsable Technique	Employé Technique
	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Séances coord internes	50	50	50	50	50	50
Coordination entre sites	200	150	150	150	150	150
Formation	100	100	100	700	100	100
Gestion financière	350	200	50	0	0	0
Gestion ex et int	200	0	0	0	0	0
Administratif	300	950	400	300	100	100
Entretien matériel	0	0	0	0	550	350
Entretien tuyaux	0	0	0	0	0	150
Entretien véhicule	0	0	100	0	300	250
Entretien locaux	0	0	0	0	150	150
Entretien ARI	0	0	0	250	100	150
CPI	100	50	550	50	0	0
Plans d'interventions	0	0	100	0	0	50
Représentations	250	50	50	50	50	50
Interventions	400	400	400	400	400	400
<b>Totaux par fonctions</b>	<b>1950</b>	<b>1950</b>	<b>1950</b>	<b>1950</b>	<b>1950</b>	<b>1950</b>
Heures journalières	42					
Semaines (52-6)	46					
Total heures annuelles	1932					

Diagramme de suppléance :

- Suppléance admin : Commandant ↔ Responsable Administratif
- Suppléance prévention : Responsable Administratif ↔ Responsable Prévention
- Suppléance formation : Responsable Prévention ↔ Responsable Formation
- Suppléance technique : Responsable Formation ↔ Responsable Technique
- Suppléance technique : Responsable Technique ↔ Employé Technique

## Répartition des âges

Au 31.12.2018 les 5 sapeurs-pompiers permanents seront âgés de :

Responsable administratif,	Roland Jayet (1959)	<b>59 ans</b>
Responsable technique,	Michel Champendal (1963)	<b>55 ans</b>
Commandant,	Pierre-Yves Corthésy (1968)	<b>50 ans</b>
Responsable prévention,	David Sanz (1972)	<b>46 ans</b>
Responsable formation,	Yannick Grivel (1989)	<b>29 ans</b>

Afin de garantir un fonctionnement optimum dans les années à venir, le choix du candidat devra prendre en compte son âge. Si possible des candidats ayant moins de 35 ans permettraient de répartir les âges des permanents.

Depuis 2008, la profession de sapeur-pompier professionnel est reconnue et certifiée par un brevet fédéral. Il est question dans le futur d'ouvrir cette certification aux sapeurs-pompiers permanents. Si cette qualification pouvait être prétendue par un candidat, cela serait un plus pour le service.

## Plus-value pour l'ensemble du SDIS

Ce poste d'employé technique a également comme but de pouvoir effectuer des tâches au profit d'autres sites. Si son lieu de travail sera bien à la caserne de Nyon, du travail pour d'autres sites peut parfaitement y être effectué, comme par exemple :

- des modifications ou adaptations techniques sur des véhicules ou du matériel,
- des petites transformations dans l'aménagement des véhicules,
- de l'entretien de véhicules ou de matériel,
- des contrôles annuels,
- du transfert de véhicules lors d'expertises, de services ou de réparations,
- etc

## Incidences financières

Pour rappel, Nyon et son district connaissent la plus forte croissance démographique et économique du canton. L'accroissement attendu de la population, laisse présager une progression des recettes fiscales pour 2018-2019. L'évolution du nombre d'habitants sur Nyon et sa région est maintenant une certitude.

Planifications	Nombre de logements	Nombre d'habitants	Horizon
Jardins du Couchant	406	920	2017-2018
Petite Prairie 2ème étape	220	440	2018-2021
Stand	160	320	2018-2021

En 2018, rien que les Jardins du couchant à Nyon vont amener 920 nouveaux habitants.

Pour 1000 nouveaux habitants, ce sont CHF 40'000.- de revenus supplémentaires qui seront versés à l'association intercommunale.

## Estimation financière

Avec les charges sociales, le coût d'un ETP (*emploi temps plein*) supplémentaire est estimé à CHF 100'000.- par année.

La diminution du nombre d'heures d'auxiliaire aurait comme conséquence une économie estimée à CHF 10'000.-

**Le coût annuel de cet ETP avec les charges mais en déduisant les économies sur les auxiliaires est donc estimé à CHF 90'000.-**

Il n'y aurait pas d'augmentation liée à l'informatique ou aux infrastructures. Des postes de travaux sont disponibles pour les tâches des sapeurs-pompiers volontaires.

### **Incidence pour le SDIS Nyon-Dôle**

Sans tenir compte des revenus supplémentaires liés à l'augmentation des habitants,

le coût de cet ETP impacterait le budget actuel du SDIS de CHF 1.99 par habitant

Par rapport au budget, les comptes 2017 se sont bouclés avec un bénéfice de CHF 2.06 par habitant.

### **Une structure permanente pour soutenir et encourager le volontariat**

Le comité de direction est convaincu qu'un poste supplémentaire de permanent répond aux besoins du corps de sapeurs-pompiers dont l'engagement et la qualité des interventions n'est plus à démontrer. Ce poste supplémentaire prévient également une surcharge et un découragement qui pourraient subrepticement s'installer en péjorant le fonctionnement du SDIS. La vie professionnelle et les responsabilités familiales n'étant pas toujours compatibles avec un engagement de milice de plus en plus exigeant.

Cet appui aux permanents en place et aux sapeurs-pompiers engagés de l'ensemble du SDIS, marque auprès du corps de sapeurs-pompiers, l'intérêt et le soutien des 18 communes partenaires de leur mission indispensable auprès de la population.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle**

- vu** le préavis No 09-2018 du comité de direction du 20 juin 2018 sur le poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent,
- ouï** le rapport de la commission de gestion et finance chargée de l'étude cet objet
- attendu** que le ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **Décide :**

- d'approuver l'engagement d'un sapeur-pompier permanent, avec la fonction d'employé technique,
- et d'intégrer son financement au budget 2019, soit CHF 1.99 par habitant.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'Association SDIS Nyon-Dôle dans sa séance du 20 juin 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

### **AU NOM DU COMITE DIRECTEUR**

Le président



Patrick Barras

La secrétaire



Nathalie Haab